



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an DEUX MILLE VINGT,

Le vingt-cinq mai,

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en Salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Mme Régine FARLIN, doyenne d'âge des membres du conseil présents,

N° 2020/10 -

Date de la convocation municipale : 19 mai 2020

(art. L2121-11 du CGCT)

OBJET :

Election du maire par le conseil municipal élu au premier tour le 15 mars 2020

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN - Véronique LEFUR - Virginie BOCCA - MM. Alain GRANDGIRARD - Stéphan LUCIBELLO - Christian DENANS - Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO.

Absent excusé : M. Jean de PALEVILLE qui donne pouvoir à M. Thierry MOPIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient en premier lieu de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Est proposée pour assurer ces fonctions Mme Natacha GRISONI qui, en l'absence d'observations de l'assemblée, les accepte et procède à l'appel nominal.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que l'objet de la séance consiste à procéder à l'élection du maire. Après appel à candidatures, M. André BERTERO se propose ; il est ensuite procédé au vote au scrutin secret, conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT. Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : quinze (15)

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : zéro (0)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : quinze (15)

Majorité absolue : huit (8)

Nombre de voix obtenues en faveur de Monsieur André BERTERO : 15 (quinze) voix

Monsieur André BERTERO obtenant la majorité absolue, est proclamé maire et immédiatement installé.

Les résultats précités sont portés au procès-verbal annexé à la présente.

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS

André BERTERO